



Préavis 06/2022 concernant une demande d'un crédit de CHF 105'000.-- TTC pour l'organisation d'un Festival de Jazz à St-Cergue, avec une couverture de déficit éventuel de CHF 50'000.-- TTC

Délégués municipaux : Carole Morina / Paul Ménard

Au conseil communal de St-Cergue

Monsieur le président,

Mesdames les conseillères,

Messieurs les conseillers,

But

Depuis de nombreuses années, la commune investit dans ses activités touristiques, plus particulièrement dans ses infrastructures sportives hivernales.

La culture est aussi un élément important. Elle permet aussi de faire connaître notre commune. Aussi, la municipalité a pris la décision de créer un festival de Jazz à Saint-Cergue, qui sera reconduit chaque année.

Exposé des motifs

Ce préavis a pour but de couvrir le déficit éventuel de cette manifestation, bien que tout a été entrepris pour ne pas rencontrer ce genre de problème. Il nous paraît cependant favorable, pour une première édition, d'envisager tout de même un scénario plus prudent.

Il est important de préciser que le budget des manifestations compte 150.3170.00 est utilisé essentiellement pour la gestion et la sécurisation des parkings, bien que ce poste budgétaire soit destiné avant tout à financer des manifestations diverses et variées au sein de la commune.

Aujourd'hui, la commune finance des activités touristiques essentiellement liées aux infrastructures sportives (pistes VTT, pistes de ski de fond, TéléDôle, patinoire).

Il n'y a pas de véritables budgets dédiés aux activités touristiques d'ordre culturel.

Nous devons rappeler que pendant plus d'une trentaine d'années, de telles manifestations étaient organisées par des particuliers (ancienne auberge des Cheseaux, le Vieux-Château, les Cytises, etc). Ces manifestations musicales, notamment de Jazz, connaissent un grand succès.

Plus particulièrement, nous avons eu la chance d'avoir de nombreuses personnalités du monde du spectacle et de la musique qui ont choisi de vivre un temps dans notre magnifique commune, d'où notre thème de cette édition Hommage à La Velle figure emblématique du Jazz, de son vrai nom Louise La Velle McKinnie Duggan, née le 22 mai 1944 à Kankakee aux Etats-Unis et décédée le 4 février 2016 à Saint-Cergue où elle avait élu domicile dans les années 2000, village dont elle est tombée sous le charme dans les années 90.

Il est plus que nécessaire de développer de telles activités afin de redonner vie à notre village en toute saison, de nous faire connaître ou de redécouvrir notre commune, et ainsi promouvoir nos commerces et notre région.

Description du projet

Le festival aura lieu au Vallon ainsi que sous la tente qui sera montée le premier juin. Il se déroulera les 26, 27 et 28 août 2022.

La programmation de ces soirées est la suivante avec des groupes de renommée nationale et internationale :

Vendredi 26 août		
Scène	Groupes	
19h00-20h00	Tente	Lost in Swing
20h30-21h30	Vallon	Moncef Genoud Project
22h00-23h00	Tente	Sylvain Luc 4tet feat Jeff Balard, Stephane Belmondo
23h30-00h30	Vallon	Black Cat
Samedi 27 août		
Scène	Groupe	
19h00-20h00	Tente	Cosa Nostra
20h30-21h30	Vallon	Sixty Miles feat
22h00-23h00	Tente	BBDSR Hommage à La Velle
23h30-00h30	Vallon	Mercado Negro
Dimanche 28 août		
Scène	Groupes	
15h30 -16h30	Vallon	Ateliers ETM
17h00-18h00	Tente	Out Of Law
18h30-19h30	Vallon	Jilian Canizares Resilience trio
20h00-21h00	Tente	Franck Salis 4tet

En dehors de ces spectacles, il est prévu d'organiser des prestations musicales le jour au centre du village et dans les restaurants participants.

Des stands de restauration sont prévus près de la tente principale et seront accessibles pendant la période de la manifestation.

Nos partenaires

L'ETM – Genève (Ecole des musiques actuelles)

L'ETM fondée en 1983, première école de "rock" en Suisse romande, enseigne la pratique des musiques actuelles.

Les musiques actuelles sont une composante incontournable de notre société tant sur le plan identitaire pour la majorité de la jeunesse, que comme moyen d'expression artistique contemporaine. Elles sont présentes dans l'essentiel du domaine de l'audio-visuel à l'échelle planétaire.

Par sa position géographique, son historique et son niveau d'excellence, l'ETM est devenue un lieu de formation incontournable pour les jeunes musiciens.

La scène, lieu d'échange et de partage, est un objectif essentiel à la formation offerte par l'ETM. Elle offre 80 événements par an (masterclass, concerts, jam, auditions) qui génèrent une stimulation pour ses élèves et des découvertes pour un large public.

Par sa riche diversité, l'ETM contribue à la reconnaissance et au rayonnement des musiques actuelles auprès de la population et des autorités.

Monsieur Stefano Saccon, directeur de l'ETM, occupe la fonction de directeur artistique du Festival de Jazz de St-Cergue 2022 « Hommage à La Velle » de Maître Bénédic Fontanet, membre du Conseil d'administration de ETM, agit comme répondant juridique du festival.

Agence de communication ME sàrl

Pour assurer le succès de ce festival, et aussi son financement, nous devons attirer un public nombreux. Nous nous sommes associés à l'agence de communication ME Sarl.

Les missions de l'agence sont les suivantes :

- Définition d'une identité visuelle (logo original sur mesure et un contenu éditorial créatif pour communiquer sur tout type de support). La création de l'identité visuelle pourra être déclinée pour d'autres événements sportifs ou culturels.
- Création de sites Internet, Facebook, Instagram dédiés au festival. Cette prestation comprend la création d'un planning de publication structuré ; la création de thèmes de publication et d'une ligne éditoriale ; la publication du contenu en ligne à des moments stratégiques ; un présentiel pendant l'évènement pour la prise de photos, vidéos, live sur les réseaux,... et la campagne publicitaire par l'agence
- Billetterie et sa gestion.

Nos sponsors

La recherche de sponsors est un élément important du financement de l'évènement. Les sociétés suivantes ont été contactées : Moët et Chandon, Scabal, Feldschlösschen, la Vaudoise assurances, la Mobilière, Pélichet SA, etc.

Billetterie

Les prestations musicales seront de deux ordres :

- Les prestations accessibles gratuitement à tous au centre du village dans la journée ;
- Les prestations sous la tente et au centre du Vallon. Le tarif d'entrée pour une soirée sera de 35 CHF par soir et de 90 CHF pour toute la durée du festival.

Budget prévisionnel

01 organisation			
	Organisation - prestation de programmation	4'000.00	
	Sécurité sur site – gestion des parkings	5'000.00	
	Nettoyage sur site	500.00	
	Samaritains	1'500.00	
	Accueil musiciens et groupes	2'000.00	
	Bénévoles (accueil)	Inclus	
	Droits SUISA	1'500.00	
	Location stands		2'000.00
	Total organisation	14'500.00	2'000.00
02. Infrastructures et équipements			
	Frais de sonorisation	15'258.00	
	Eclairage et scène	5'000.00	
	Location tente	Inclus	
	Location tente (cuisine)	Inclus	
	Location instrument de musique	500.00	
	Frais d'accordage piano	Inclus	
	Total infrastructure et équipements	20'758.00	
03. Communication et publicités – agences ME			
	Création d'une identité visuelle	3'500.00	
	Création du dossier festival	800.00	
	Création d'un flyer	500.00	
	Création d'un site Internet	5'000.00	

	Billetterie	Inclus	
	Rédaction de contenus	1'500.00	
	Réseaux sociaux (création et gestion pendant 3 mois)	4'500.00	
	Budget publicitaire	10'000.00	
	Total Communication	25'800.00	
04. Billetterie			
	Billetterie (sécurité)	500.00	
	Billetterie (vente)		73'500.00
	Total billetterie	500.00	73'500.00
05. Musiciens et groupes			
	Prestations musicales	50'976.00	
	Total Musiciens et groupes	50'976.00	
06. Parrainage			
	Sponsors		15'000.00
	Total Sponsoring		15'000.00
07. Divers			
	Dépenses diverses	5'000.00	
	Revenus nourriture		7'500.00
	Revenus boissons		7'500.00
	Total Divers	5'000.00	7'500.00
	Grand total	117'534.00	90'500.00
	Différence		(37'534.00)

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de St-Cergue,

- vu le préavis No 06/2022 de la municipalité concernant une demande d'un crédit de CHF 105'000.-- TTC pour l'organisation d'un Festival de Jazz à St-Cergue, avec une couverture de déficit éventuel de CHF 50'000.-- TTC
- ouï le rapport de la commission des finances,
- ouï le rapport de la commission ad hoc Tourisme et Loisirs,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'autoriser la municipalité à organiser un Festival de jazz à St-Cergue
- D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 105'000.- pour l'organisation de la manifestation et un dépassement au budget 2022 sur le compte 150.3170.00 « Manifestations culturelles, concerts » de CHF 50'000.- pour assurer la couverture de déficit éventuel.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 16 mai 2022.

Au nom de la municipalité

Le Syndic



Paul Ménard



La Secrétaire



Joëlle Carriot